COMITE DE QUARTIER SAINT-MICHEL

95, Grande rue Saint-Michel - 31400 Toulouse cqstmichel@gmail.com

LE BUSCA, NOTRE QUARTIER

18, rue du Gorp - 31400 Toulouse contact@lebusca.fr

Toulouse, le 7 février 2022

Monsieur Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole Hôtel-de-Ville Place du Capitole 31000 Toulouse

Objet: Acquisition de l'ex-prison Saint-Michel

Copie : Mme Roselyne Bachelot, ministre de la culture ; M. Etienne Guyot, préfet de la Haute-Garonne

Monsieur le maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole,

Nous avons bien reçu votre réponse du 29 octobre 2021 à notre lettre ouverte du 18 octobre 2021 vous demandant de donner suite à l'offre de cession de l'ex-prison Saint-Michel à la Ville de Toulouse pour un montant de 5,5 M € faite par le préfet de la Haute-Garonne à l'été 2019. Elle nous a beaucoup surpris par son agressivité.

Vous regrettez notre entêtement à demander cette acquisition qui est pourtant l'aboutissement d'un travail mené durant le mandat précédent, dans l'idée que la Ville de Toulouse se porterait acquéreur de l'ex-prison Saint-Michel dès qu'il y aurait un projet consensuel et un prix de vente par l'État raisonnable, ce qui est le cas depuis l'été 2019. Notre demande se situe d'autant plus dans la continuité de l'action de la Collectivité que le Conseil municipal de Toulouse avait voté à l'unanimité, vous compris, le principe de l'acquisition de l'ex-prison Saint-Michel à un tarif raisonnable.

Vous indiquez que la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole veulent avant tout achat avoir la garantie du financement du projet par leurs partenaires, en premier lieu l'État. Nous avions écrit à la ministre de la culture pour solliciter son accord de principe sur le projet de Cité de la musique, incluant un auditorium notamment pour l'ONCT. Mais nous ne savons pas si Toulouse Métropole a effectivement sollicité l'État sur ce projet dans le cadre du futur Contrat de plan État-Région (CPER). Nous venons de demander à votre adjoint Francis Grass qu'il réunisse le comité de pilotage afin de présenter le projet culturel de Cité de la musique envoyé à l'État pour obtenir son soutien. Ce comité de pilotage composé des associations de quartier et de l'ONCT n'a pas été réuni depuis près de quatre ans.

Par ailleurs, vous considérez que nous ignorons "totalement l'intérêt de notre Collectivité et des contribuables locaux", que nous avons "peu de sens des responsabilités". Nous vous rappelons que vous étiez prêt à acquérir l'ex-prison Saint-Michel pour un montant de 11,3 M € avec un projet d'immeubles remplaçant le mur d'enceinte autour de l' "étoile" de détention. L'action de nos associations a permis qu'un autre projet soit élaboré avec des urbanistes, respectant et mettant davantage en valeur l' "étoile", et que le montant de l'offre de cession par l'État diminue à 8 M € puis à 5,5 M € en s'appuyant cette fois sur un projet consensuel. Nous avons largement contribué à cette

diminution du prix de vente de 6 M €, ce qui nous semble assez responsable et aller dans le sens de l'intérêt de la Collectivité et des contribuables.

Quant à la dégradation des bâtiments de l'ex-prison, vous estimez que ce serait à l'État d'assumer les travaux d'urgence. Vous reconnaîtrez qu'il n'est pas courant qu'un propriétaire entretienne des bâtiments vacants qui sont en vente. Lorsque des bâtiments ne sont plus utilisés par un propriétaire, ils sont généralement à l'abandon en attendant que leur nouveau propriétaire s'en occupe. C'est le cas par exemple de l'ancien restaurant universitaire Daniel Faucher sur l'île du Ramier appartenant au CROUS de Toulouse. En revanche, il devrait être envisageable que l'État contribue aux travaux d'urgence si la Ville de Toulouse se portait acquéreur de l'ex-prison Saint-Michel.

Vous indiquez que "la propriété étatique du site n'est nullement un obstacle à son entretien et à l'organisation d'activités éphémères auxquelles la Collectivité est favorable". Les activités éphémères de "l'Escampette" à l'automne 2019 ont pu se faire grâce à une autorisation d'occupation temporaire qui avait été accordée par l'État quand le montant du prix de cession de l'ex-prison était encore en négociation. A notre connaissance, depuis que le préfet a diminué le montant de la cession jusqu'à 5,5 M € à l'été 2019, il n'envisage plus de prêter le site de l'ex-prison à la Ville de Toulouse pour l'organisation d'activité éphémère, la Ville devant acquérir le site si elle veut l'utiliser. Pourtant, depuis "l'Escampette", beaucoup de projets d'activités transitoires sur le site de l'ex-prison Saint-Michel ont émergé avec divers partenaires et nous en avons donné plusieurs illustrations dans notre lettre ouverte. Puisque vous semblez convaincu que l'État prêtera l'ex-prison à la Ville de Toulouse pour des activités transitoires, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous communiquer l'autorisation d'occupation temporaire de l'État. Nous nous en réjouirions si cela se confirmait. Vous l'aurez compris, certains projets comme des jardins partagés impliquent une occupation temporaire tout au long de l'année pendant plusieurs années, le temps que le projet de Cité de la musique et d'aménagement des espaces publics sur le site de l'ex-prison se concrétise.

De nombreux riverains et toulousains attendent que des actes concrétisent l'engagement de la Collectivité sur le projet de réaménagement du site l'ex-prison Saint-Michel. Votre réponse donne au contraire l'impression que vous ne soutenez plus ce projet, notamment lorsque vous évoquez un partenariat avec le privé pour l'acquisition du site. L'acquisition de l'ex-prison par la Ville de Toulouse concrétiserait la volonté de la Collectivité de développer une centralité vivante en ce cœur de quartier plutôt que de laisser ce patrimoine exceptionnel à l'abandon.

En espérant que l'acquisition de l'ex-prison Saint-Michel sera très rapidement finalisée, nous vous prions de croire, Monsieur le maire et président, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Guillaume DRIJARD, président du Comité de quartier Saint-Michel Charles MARION, président de Le Busca, notre quartier

2/2